



ANNIVERSAIRE  
COMMUN  
SAMEDI 11 NOVEMBRE 2017

15h > 00h

3 lieux  
10 bis & 13 rue Jangot,  
et 17 rue Mazagran  
69007 Lyon



## Règlement du concours photos amateur « Ils font la Guillotière : Commerçant-es, bénévoles, habitant-es »

### ARTICLE 1 : OBJET

A l'occasion de la fête organisée le 11 novembre 2017 pour leur anniversaire commun,

Locaux Motiv' : [www.locaux-motiv.fr](http://www.locaux-motiv.fr)

le Court Circuit: <https://www.le-court-circuit.fr/>

et le Flâneur : <http://www.leflaneur-guesthouse.com/>

organisent un concours de photos libre et gratuit sur le thème "**Ils font la Guillotière**", en hommage à leur quartier et à toutes celles et ceux qui le font vivre (Commerçant-es, bénévoles, habitant-es).

### ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION\*

Ce concours est ouvert uniquement aux amateurs/trices (pour les mineur.es, une autorisation parentale préalable, écrite et datée est nécessaire).

La participation est gratuite.

Les photographies devront:

- être prises dans le quartier de la Guillotière - dont les contours sont fixés, *pour ce concours*, à l'ouest aux quais du Rhône, au sud à l'avenue Berthelot, à l'est à la ligne caserne Sergeant Blandan/Avenue Félix Faure, au nord au cours Gambetta.
- respecter le thème du concours
- être accompagnées d'une légende qui précise le lieu, l'année et s'il / elle le souhaite le nom de la personne photographiée.

Tout.e participant.e atteste sur l'honneur de sa qualité d'auteur de la photographie qu'il envoie et **s'engage à avoir l'accord des personnes identifiables sur la-dite photo.**

Les photos pourront avoir été prises de façon antérieure à la publication du présent règlement.

Les photographies ne doivent pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, discriminant, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes, ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité.

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos ne respectant pas les lois en vigueur.

Le règlement est disponible en ligne sur le site de l'association Locaux Motiv' ([www.locauxmotiv.fr](http://www.locauxmotiv.fr)) et mis à disposition en version consultable sur place au Court Circuit et au Flâneur.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement. Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.



15h > 00h

3 lieux  
10 bis & 13 rue Jangot,  
et 17 rue Mazagran  
69007 Lyon



### ARTICLE 3 : CATÉGORIES ET PRIX

4 prix principaux sont attribués:

- Un prix du public, résultat des votes du public présent le jour de l'événement et ayant exprimé leur vote via les urnes mises à disposition
- 3 prix du jury

Une catégorie " « JEUNESSE » est ouverte aux enfants de moins de 15 ans

### ARTICLE 4 : DROITS, DIFFUSION ET EXPOSITION

Les organisateurs seront amenés à diffuser ces photos sur les supports suivants:

- exposition itinérante dans les 3 lieux Le Court-Circuit, Locaux Motiv', Le Flâneur, sur des supports de taille équivalent A3 - ceci finissant au plus tard le 31 décembre 2018.
- illustrations d'article de communication sur les sites web et les comptes de réseaux sociaux des 3 structures mentionnées pour valoriser l'événement - ceci finissant au plus tard le 31 décembre 2018.
- inclusion de photos, pour illustrer la tenue du concours sur des documents de communication interne aux associations (rapport d'activités) - ceci finissant au plus tard le 31 décembre 2018.

Tout autre utilisation donnera lieu à un accord avec l'auteur par une convention qui sera rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

Les auteurs sont encouragés à mettre leur photo en licence Creative Commons 3.0 By-SA-NC-SA - voir sur <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/fr/>

### ARTICLE 5: MODALITÉS DE PARTICIPATION

Une seule photographie par personne est acceptée.

**Les clichés sont à envoyer par courriel à l'adresse : [concoursphoto2017@locauxmotiv.fr](mailto:concoursphoto2017@locauxmotiv.fr) jusqu'au 9/11/17 minuit inclus.**

La taille de la photo sera d'environ de 2000x3000 pixels.

Le nom du fichier photo devra être sous la forme "nom-prénom.jpg".

Le/la participant.e au présent concours doit mentionner obligatoirement dans son courriel :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Titre de la photo envoyée
- Lieu de la prise de vue de la photo
- Numéro de téléphone
- Adresse mail

Un accusé de réception sera envoyé par mail à chaque participant.e.

Toute candidature ne respectant pas ces conditions ou reçue hors délais ne pourra pas être prise en compte.

### ARTICLE 6 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Les informations indispensables que les participant.es communiquent par email dans le cadre du concours permettent aux organisateurs de traiter leur participation au dit concours. Tous les participant.es au concours, disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression relatif aux données les concernant. Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée à Locaux Motiv', à l'adresse suivante : 10 bis rue Jangot, 69007 Lyon

## ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉS

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## ARTICLE 8 : VOTES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Toutes les photos conformes au présent règlement seront rendues publiques en vidéo-projection le jour même de la fête d'anniversaire des 3 structures, le 11 novembre 2017 et seront soumises au vote pour le prix du public de 15h à 17h30. Un seul vote par personne sera accepté. Une urne sera mise à disposition dans les 2 salles de projection installées, respectivement au Flâneur et à Locaux Motiv' .

Le reste de la sélection sera effectuée par un jury composé d'au moins 5 personnes, dont des professionnels de la photographie, qui attribuera de façon souveraine les prix aux gagnant.es. Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

## ARTICLE 9 : REMISE DES PRIX

Les lots seront remis aux gagnant.es en main propre le 11 novembre de 17h30 à 18h00, dans le Hall de Locaux Motiv'. Aucun lot ne sera envoyé. En cas d'absence lors de la remise des prix, les gagnant.es seront informé.es par mail et les résultats seront dévoilés sur le site de l'association Locaux Motiv'. Un nouveau rendez-vous sera proposé pour chaque absent.e afin qu'il puisse retirer son prix.

## ARTICLE 10 : LOTS

Prix du public : Lots de livres sélectionnés par l'association Recyclivre

1er prix : Une nuit pour 2 personnes à la Guesthouse Le Flâneur - à utiliser avant le 31 décembre 2018

2ème prix : Un repas complet pour 2 personnes offert au bar-restaurant Le Court-Circuit - à utiliser avant le 31 décembre 2018

3ème prix : 2 places offertes par Ose à l'Opéra de Saint-Étienne, pour le concert Symbiose - valable pour le concert du vendredi 17 novembre 2017.

Et de nombreux lots de participation !...

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.